



# MAIRIE DE SORBS

Route du Mas de Villevieille  
34520 SORBS

TEL : 04.67.44.52.52

Mail : mairie.sorbs@lodevoisetlarzac.fr

---

Sorbs le 5 avril 2019

## Motion concernant le projet de Centrale Photovoltaïque sur la commune de Le Cros

La société Arkolia propose sur la commune de Le Cros d'installer une centrale photovoltaïque sur environ 400 hectares, centrale couplée à un projet de production de gaz méthane.

Lors du Conseil Municipal du 5 avril 2019, les élus ont débattu de ce projet. Il en ressort que **la Commune de SORBS ne peut le soutenir** pour au moins 4 raisons majeures.

### 1. Contraire aux labels de protection du patrimoine :

En effet, celui ci se trouve dans le périmètre Unesco et du label Grand Site de Navacelles. Une telle installation est incompatible avec ces labels et amènerait un très fort risque de perte de ceux-ci. De plus le Conseil Scientifique de l'Entente Causses et Cévennes a pris une délibération en date du 22 mars 2019 stipulant que :

« **dans la zone cœur du Bien:**

- *toute installation photovoltaïque industrielle est à exclure, au même titre que l'éolien industriel,*
- *les installations photovoltaïques en toiture pourraient être autorisées sur les bâtiments techniques ou d'habitation sans valeur patrimoniale avérée, sous réserve d'en limiter la surface et qu'il n'y ait pas d'impact architectural et paysager non maîtrisé ; »*

### 2. Atteinte à la biodiversité et au pastoralisme

Alors que le projet se situe en zone ZNIEFF et Natura 2000, il porte à la fois atteinte à la biodiversité et à la protection de plusieurs espèces protégées aux niveaux national et européen.

Situé sur des terres agricoles, il gèle l'installation d'éleveurs, alors que l'on

sait que le pastoralisme est le meilleur mode de gestion de ce territoire.

### **3. Incohérent en terme d'aménagement du Territoire à l'échelle de la Communauté de Communes et du Pays Coeur d'Hérault**

Les attendus de l'État, dans le cadre du PLUI, mettent en avant que les projets photovoltaïques au sol ne doivent pas se trouver en zone naturelle ou agricole des documents d'urbanisme. C'est le cas de ce projet.

Par ailleurs, à l'échelle du Pays Coeur d'Hérault, il est aujourd'hui débattu d'une artificialisation des sols pour les 20 ans à venir de 600 hectares. On se rend bien compte que ce projet n'est pas l'échelle du territoire qui l'entoure.

### **4. Un projet consommateur d'une ressource rare : l'eau**

Alors que la gestion de la ressource en eau est un enjeu majeur des prochaines années, le projet doit consommer 80 000m<sup>3</sup>/ an. En comparaison, le SIVOM du Larzac qui gère l'alimentation en eau potable pour le Larzac méridional distribue 135 000m<sup>3</sup>/ an à la population. Où pourrait on trouver une telle ressource ?

Pour toutes ces raisons, ce projet vient en contradiction avec le projet stratégique du territoire mené depuis des années, et en particulier par la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac, tant au niveau économique (touristique et agricole), environnemental (patrimoine, biodiversité et eau) et urbanistique.

Par ailleurs, les élus de la commune réaffirment leur volonté comme cela a déjà été fait sur les communes de Lodève, le Bosc et Soumont, de développer des énergies renouvelables sur les terrains adaptés à celles-ci.